

LA MAISON *hantée* DE BEAUCHÈNE

Dans cette rubrique, nous évoquerons des légendes ou contes recueillis en Poitou - Charentes, sans négliger les énigmes les plus récentes, qui prennent souvent la forme de rumeurs. Ainsi la fameuse histoire de "maison hantée" survenue entre les deux guerres à Beauchêne, en Deux-Sèvres, n'a jamais été élucidée.

Durant trois jours et deux nuits de novembre 1928, des jets de pierres s'abattirent sur la toiture des maisons Mainard et Delaunay, habitations contiguës situées à Beauchêne, lieu-dit situé sur la commune d'Ardin. Un article alors paru dans *L'Eclair de l'Ouest*, l'hebdomadaire local, fit de cet événement le récit suivant : " *C'est vers 18 heures que MM. Delaunay et Mainard entendirent des pierres qu'on lançait, à intervalles réguliers, sur leur toiture commune. Malgré la présence des habitants d'Ardin qui entouraient la maison, les pierres continuèrent à tomber jusqu'à deux heures du matin. La gendarmerie, aussitôt prévenue, entreprit une enquête minutieuse, mais sans résultat. La journée de dimanche ne fut mar-*

quée par aucun incident, mais la nuit venue, le bombardement reprit avec la même cadence, démolissant plusieurs tuiles et blessant l'un des factionnaires. Mardi dans l'après-midi, le capitaine P..., commandant de la gendarmerie de l'arrondissement, a tenu à se rendre lui-même sur les lieux, et a prolongé son séjour sur place jusqu'à minuit. Il a entendu et constaté la chute d'une seule pierre sur la toiture des écuries de M. Delaunay. Ce fut l'unique projectile lancé dans la soirée et, quand les gendarmes se retirèrent après minuit, on n'avait plus constaté aucune chute de pierre. "

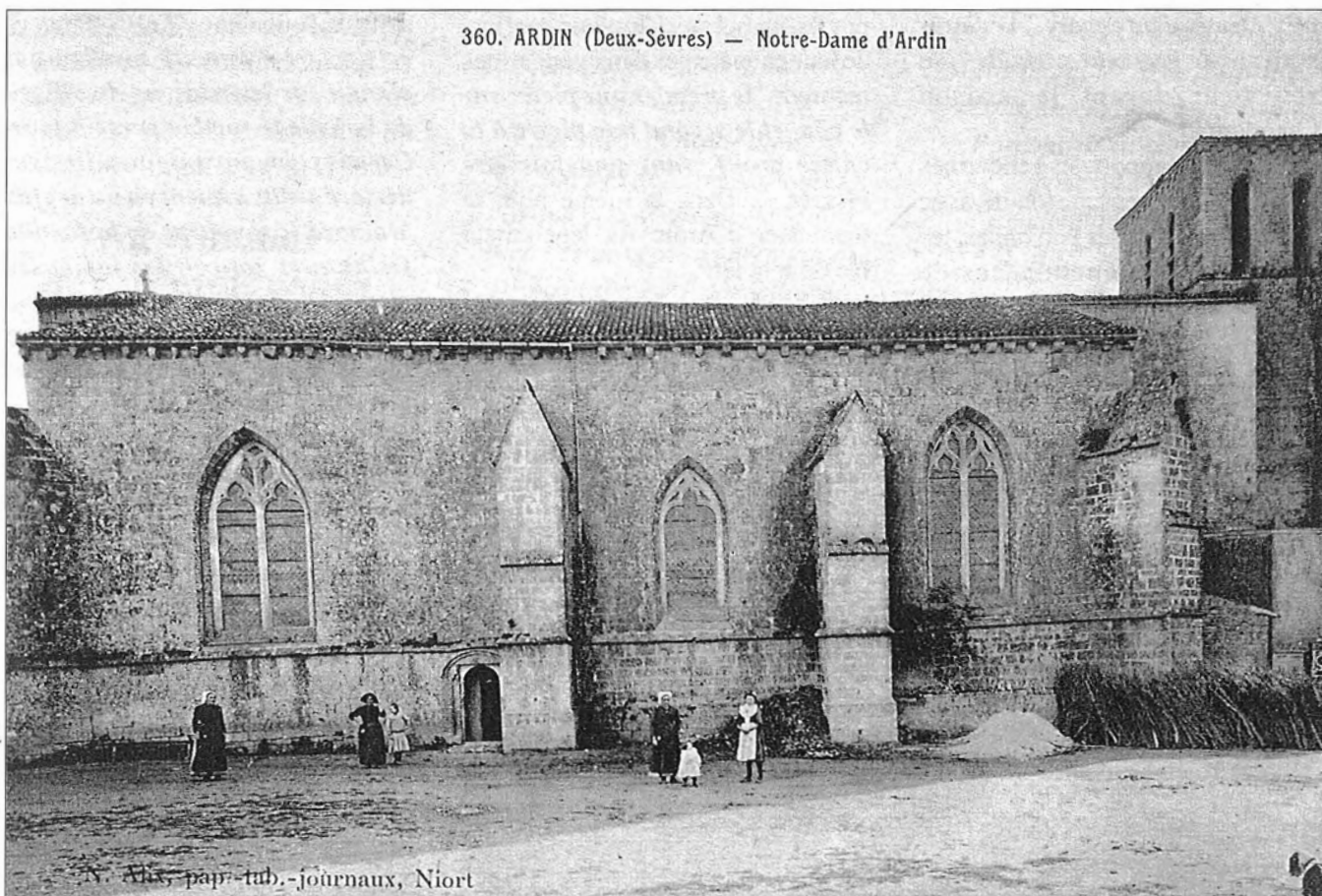
De nos jours encore, on se souvient bien de l'affluence de curieux attirés sur les lieux par la rumeur. D'après une personne de La Villedé, " *en 1944, on en parlait encore*

(...). Même les gens qui sont arrivés tard dans le village sont encore au courant. "

On en a parlé jusqu'à Niort

Le retentissement de l'affaire ayant gagné Niort, nombre de curieux se sont déplacés au moment des événements, pour pouvoir examiner la "maison hantée" : " *Il y avait la queue jusqu'au cimetière d'Ardin !*" précise une habitante du village. Un témoin de l'époque rappelle que " *ça s'est dit des conneries, plus grosses qu'y en avait; ça s'est même dit qu'y avait une personne qui avait été enterrée loin, et pis elle devait pas être enterrée là, alors on balançait les pierres sur cette*

360. ARDIN (Deux-Sèvres) — Notre-Dame d'Ardin



Collection Bernard Pasquet

N. A. A., pap.-tab.-journaux, Niort

maison-là".

Pour certains, l'arrivée des gendarmes et l'appellation de *maison hantée*, passée dans le langage courant pour désigner l'habitation en question, laissent à penser qu'il n'y eut "pas de fumée sans feu" et que "pour que les gens en parlent si longtemps, c'est que vraiment ils se sont posé pas mal de questions." Encore actuellement, on reconnaît que cette histoire "est beaucoup dans l'esprit des gens."

L'enquête de gendarmerie suivit son cours, les gendarmes de la brigade de Coulonges se rendirent sur les lieux, où ils trouvèrent une soixantaine de personnes réunies. Elles affirmaient que les pierres tombaient autour d'elles sans qu'elles puissent expliquer d'où elles venaient. Tout d'abord, les gendarmes constatèrent "qu'un assez grand nombre de tuiles de la toiture de l'écurie Delaunay avaient été brisées par des pierres,

Elle court, elle court, la rumeur... Les gens se sont précipités pour venir voir le phénomène. "Il y avait la queue jusqu'au cimetière d'Ardin," raconte un témoin. Les curieux venaient de toute la région, et même de Niort. "L'Eclair de l'Ouest", l'hebdomadaire local, en a parlé pendant deux éditions dans ses pages intérieures, sans toutefois prendre ce phénomène très au sérieux et concluait ainsi le premier article: "(...) L'attrait de l'inconnu continue à amener les curieux en foule autour des demeures de Beauchêne. Il ne faut pas grand chose pour émouvoir le public."

Canular ou poltergeist, le mystère sera-t-il jamais élucidé ?



qui s'y trouvaient encore. " D'autres pierres, " *de grosseur variable* ", se trouvaient devant la maison d'habitation.

Dans leur rapport, les gendarmes déclarèrent avoir ensuite fouillé, avec l'aide de nombreuses personnes, les immeubles et dépendances de MM. Delaunay et Mainard, ainsi que les fossés et buissons " *dans un rayon de deux cents mètres au moins, et sans pour cela faire cesser le jet de pierres qui se poursuivait jusqu'à deux heures du matin.* " Le

procès-verbal précise même que, lors de leur enquête, les deux gendarmes reçurent " *le premier une pierre sur le cou, et le second une pierre à la cuisse droite, sans toutefois être blessés.* ". Dans la même nuit, le menuisier d'Ardin fut légèrement blessé à la tête.

Des cultivateurs accusent

Quelques jours plus tard, *L'Eclair de l'Ouest* relatait ainsi la

suite de l'enquête : *ARDIN-Mystère éclairci : Le fameux mystère qui planait sur les maisons du village de la Villedé semble percé à jour. Certains témoins ont formellement déclaré qu'ils avaient vu un des fils Mainard (des voisins de la famille Delaunay) lancer les fameuses pierres. L'un d'eux l'avait même poursuivi dans une vigne toute proche. Le coupable serait un garçon de 18 ans, Marcel Mainard, le plus jeune des deux fils qui habitent avec leurs parents. Malgré l'évidence des faits, le jeune homme nie être l'auteur des jets de pierres. Comme les témoignages sont concordants, il sera vraisemblablement traduit devant le tribunal de simple police de Coulonges.* "

Lors de l'audience du 29 novembre, au Tribunal de Niort, ce jeune homme, âgé de 18 ans à l'époque, poursuivi pour " *blessures volontaires et jets de corps durs* " a constamment dénié les affirmations des cultivateurs du village voisin, qui disaient l'avoir vu, dissimulé dans le coin d'une vigne, à trois ou quatre mètres de la maison Delaunay, et faisant par deux fois le geste de lancer une pierre. Des témoins, cités par la défense, ont assuré pour leur part qu'ils étaient au côté de l'inculpé



De tous temps les prodiges célestes ont inquiété les hommes : phénomènes atmosphériques étranges, apparitions, chutes de pierres, etc. A droite, il s'agit d'une évocation publiée dans le livre des "Histoires prodigieuses" de Boaistuau en 1560.



au moment où des pierres pleuvaient. D'autres témoins certifièrent que les pierres continuèrent à tomber pendant qu'il était parti chercher du renfort au village, le premier jour.

Au tribunal des témoignages contradictaires

Dans sa plaidoirie, Maître Deberne, bâtonnier de l'Ordre des avocats à la cour de Niort, rappela notamment que les pierres avaient continué à choir pendant que Marcel Mainard était parti prévenir les gens de Villedé, en compagnie de la bonne, et qu'elles tombèrent également pendant qu'il était parti, toujours avec la bonne, dire à Maury, le cantonnier de la Villedé, d'aller chercher les gendarmes de Coulonges. De nombreuses personnes pouvant en outre certifier que la grêle de pierres avait continué pendant que Marcel était à table, le témoignage à charge fut jugé insuffisant. Demandant une peine légère, le tribunal reconnut en final la fragilité de l'accusation et écarta le délit, insuffisamment établi : le jeune Mainard fut donc relaxé du chef de "violence et voies de fait", pour être finalement condamné à 15 francs d'amende pour "dommages causés à la propriété d'autrui".

Un chansonnier inspiré

Peu après les faits, un auteur anonyme publia une plainte intitulée : "La Maison hantée d'Ardin, ou les mystères dévoilés, sur l'air du Trompette en Bois". En voici les paroles :

*Les habitants d'Ardin
Nom d'un chien,
S'éveillèr'nt dernièr'ment*

*Dans un vrai chambardement
Mais qu'y avait-il donc...
Un' maison
Recevait on n'sait d'où
Sur son toit des gros cailloux,
Et quand vint Monsieur le Maire,
Bien des gens pleins d'émotion
Disaient c'est un' sal' affaire,
Si l'démon
bombarde nos maisons.*

Refrain :
*Pourtant, sous le bombardement
Des villages,
Pleins de courage,
On vit v'nir tous les habitants
Pour fair' la chass' aux revenants
Les p'tit's femm's restaient là,
Dit-on,
Sous la flotte,
Pleines de crotte,
Pour voir si vraiment le démon
Était un joli garçon.*

*Le lendemain matin,
Tout chacun,
Après cett' affreus' nuit,
S'en alla se mettr' au lit,
Mais hélas,
Dans l'plumard,
Quel cauch'mard,
Des femm's vir'nt même Satan
V'nir visiter leur logement,
Quelques un's dir'nt à leurs
hommes,
En s'éveillant tout à coup,
"Soutiens-moi,
J'tombe dans les pommes,
J'crois qu'Satan
Vient de rentrer chez nous."*

*Mais l'on sait aujourd'hui,
Dieu merci,
D'où venaient ces cailloux
Qui mir'nt tout l'monde
Sens d'ssus d'ssous :
C'était un jeune farceur
Très blagueur
Qui voulait dans l'canton*

*Aux fill's donner l'grand frisson;
Maintenant, les gens d'la ville
Qui blaguaient les gars d'Ardin,
Parcour'nt en automobile
Tout' la France
En chantant ce refrain.*

Exil forcé

Longtemps après toute cette histoire, E. Tizané, rédigeant un livre consacré aux jets de pierres mystérieux ou poltergeist, reprit contact avec Marcel Mainard et, dans son ouvrage, résuma ainsi le courrier de ce dernier : "Il se souvient avec beaucoup d'amertume de toutes les méchancetés qui lui ont été faites en 1928, ne comprend pas encore ce qui s'est passé à Ardin et pourquoi tout s'est dressé contre lui." Pour échapper à l'atmosphère pesante du village, il s'expatria durant quelques années pour occuper, à Alger, un emploi de maître-d'hôtel-chauffeur, avant de revenir enfin se fixer dans les Deux-Sèvres, dans une ferme proche de la Villedé.

Jean-Loïc LE QUELLEC ■